

Le nouvel ordre mondial depuis la fin de la guerre froide

Autor(en): **Weck, Hervé de**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le nouvel ordre mondial depuis la fin de la guerre froide

L'Union européenne, rappelle Emmanuel Glaser dans son dernier ouvrage¹, n'est pas une puissance sur la scène internationale, bien que l'addition du poids respectif de ses quinze membres donnent des résultats a priori impressionnants : 3,3 millions de kilomètres carrés, 377 millions d'habitants, produit national brut d'environ 8500 milliards de dollars. Pourtant, on ne fait qu'additionner des potentiels économiques, militaires et politiques qui n'ont pas encore fusionné.

■ Col Hervé de Weck

Le traité de Maastricht, signé en 1992, avait pour but de transformer la Communauté européenne en une Union européenne reposant sur un pilier communautaire, une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), une coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (JAI). L'union politique, pour l'essentiel, est restée lettre morte; la PESC n'a pas donné à l'Union une véritable identité internationale. Il apparaît peu probable que les améliorations mineures, apportées par le traité d'Amsterdam, y changent quelque chose.

En revanche, le traité de Maastricht a permis d'introduire une monnaie unique, l'euro, rendue nécessaire par la libéralisation des mouvements de capitaux. Il «communautarise» également les questions en re-

lation avec la libre circulation des personnes, le droit d'asile, l'immigration et la coopération judiciaire en matière civile. Cela signifie que, dans un délai de huit ans après l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, sauf décision contraire prise à la majorité qualifiée (la voix de chaque Etat étant pondérée en fonction de son importance²), toutes les décisions, dans ces domaines, cesseront d'être prises à l'unanimité.

Une Europe militairement inexistante

La puissance militaire européenne ne correspond pas à la somme des capacités allemandes, britanniques, françaises, etc. L'Union européenne n'a pas de politique étrangère, encore moins de politique de défense. Si certains de ses membres ont de telles politiques, celles-ci sont loin de converger,

quand elles ne sont pas en opposition; d'autres Etats sont neutres, d'autres ont purement et simplement renoncé à jouer un rôle sur la scène internationale. Ainsi, exception faite des échanges commerciaux, l'Union a été absente de toutes les crises importantes de l'après-guerre froide, et il y a peu de chances que cela change dans les années à venir.

L'Union de l'Europe occidentale (UEO) compte aujourd'hui 10 membres «pleins» (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni), 3 membres associés, c'est-à-dire appartenant à l'OTAN mais pas à l'Union européenne (Islande, Turquie, Norvège), 5 Etats observateurs, c'est-à-dire les neutres de l'UE (Autriche, Finlande, Irlande et Suède, plus le Danemark trop attaché à l'OTAN pour accepter de participer à une autre organisation de défense), ainsi que 9 Etats associés-partenai-

¹ Glaser, Emmanuel: Le nouvel ordre international. Paris, Hachette Littératures, 1998. 271 pp.

² L'Allemagne et la France ont chacune 10 voix, le Luxembourg 1. Le total des voix est de 87, la majorité qualifiée de 62.

res (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Tchéquie, Roumanie et Slovaquie).

Voilà qui ne simplifie pas le fonctionnement de cette organisation que certains appellent la «Belle au bois dormant»! Bien qu'elle dispose d'une cellule de planification et de diverses forces multinationales (Corps européen, Eurofor, Euromarfor, Groupe aérien européen), ses moyens propres, sa capacité d'action demeurent dérisoires. Elle ne dispose d'aucune compétence effective en matière de défense et ses progrès restent tellement lents qu'ils en paraissent imperceptibles. Pourtant, l'UEO a participé dans l'Adriatique, conjointement avec l'OTAN, à la surveillance de l'embargo contre la république fédérale de Yougoslavie...

Même si ses membres ont décidé en 1998, année de son cinquantième anniversaire, d'en prolonger l'existence, son avenir reste incertain. Les efforts de la France, pour «réveiller» l'Union de l'Europe occidentale et en faire un véritable instrument d'une défense européenne, ont échoué, puisque les partenaires considèrent ces démarches comme de mauvais coups portés à l'OTAN, seule alliance militaire véritablement crédible. L'identité européenne de sécurité et de défense, l'IESD dans le jargon des initiés, reste virtuelle.

L'ONU en veilleuse

Entre 1988, année du discours de Mikhaïl Gorbatchev

devant l'Assemblée générale et du prix Nobel attribué aux Casques bleus, et 1992, année marquée par l'impuissance des Nations unies en Bosnie-Herzégovine, l'ONU semble être partout à la fois et vouloir rattraper, en cinq ans de boulimie, quarante années d'anorexie. Elle profite de l'essoufflement des belligérants et de la baisse des tensions Est-Ouest pour mettre un terme à de nombreux conflits régionaux: en Afghanistan (1988-1990), en Angola (1989-1991); elle surveille le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak (1988-1991); à la demande des parties, elle sert de médiateur au Sahara occidental (1988), au Salvador (1992), au Nicaragua (1989-1992).

L'ONU multiplie les opérations de maintien de la paix. Alors qu'entre 1948 et 1987, elle en avait mené 13, elle en conduit 18 entre 1988 et 1992, dont 6 pour la seule année 1992. Il s'agit d'opérations aussi importantes que la FORPRONU en ex-Yougoslavie et l'APRONUC au Cambodge. Entre 1992 et 1993, il y a près de 80000 militaires engagés dans 15 opérations différentes mais simultanées pour un budget de 2,8 milliards de dollars, plus de deux fois et demie le budget ordinaire des Nations unies.

L'ONU subit deux graves échecs en ex-Yougoslavie et au Rwanda, d'où, en 1994, elle retire le gros de ses Casques bleus après l'assassinat de 10 d'entre eux, laissant le champ libre aux «génocideurs». S'ajoutent des difficultés financières et institutionnelles. En 1997, le

budget de maintien de la paix est de 1,3 milliard de dollars, nettement en baisse par rapport à 1996 (1,84 milliard) et, surtout, à 1994 (3,342 milliards) et 1995 (3,364 milliards). Les arriérés de cotisations dues à l'ONU s'élèvent à près de 2,3 milliards, les Etats-Unis, à eux seuls, étant redevables de 1,4 milliard.

L'Etat national survivra-t-il au XX^e siècle?

Les empires se sont désintégrés. Depuis cinquante ans, le nombre d'Etats ne cesse d'augmenter. A l'ONU, on en dénombrait 50 en 1945, 100 en 1960, 154 en 1980, 161 en 1990. Depuis cette date, l'ONU s'est encore enrichi de 24 nouveaux membres. Il n'existe pas de communauté, de groupe national, de minorité qui n'aspire à s'ériger en Etat, parfois au prix de conflits meurtriers.

Nombre d'Etats n'existent qu'en apparence, comme des façades plaquées sur la montée du chaos. Ils n'ont plus de gouvernement au sens véritable du terme; de vastes zones échappent à tout contrôle d'autorités qui s'avèrent, en outre, incapables de satisfaire les besoins élémentaires de la population dans les domaines de l'alimentation, de l'éducation et de la santé. Certains Etats sont trop récents, trop petits, trop fragiles, trop dépendants pour jouer un rôle au niveau international: ils existent pour leurs citoyens, pas pour les autres Etats.

L'Etat, national et souverain, se trouve lui-même menacé par la montée des nationalismes, des régionalismes, des revendications ethniques. Les protagonistes se multiplient, qui viennent le concurrencer, voire remettre son existence en cause. Régions, villes, individus, parfois, s'efforcent de dépasser le cadre national, de prolonger

leur action au-delà des frontières. Les organisations non gouvernementales (ONG), les multinationales, les médias, les marchés envahissent la sphère internationale et en modifient profondément le fonctionnement: il n'y a quasiment plus de domaine où les Etats peuvent rester entre eux, pas même la diplomatie.

L'action concertée, impliquant gouvernements, ONG et institutions internationales, devient la règle. Aujourd'hui, seuls les Etats-Unis sont capables d'agir contre la volonté des autres protagonistes du système international.

H. W.

Courrier des lecteurs

A propos de « L'armée suisse et la mobilité »

(RMS, octobre 1999)

(...) La présentation des brigades légères 1937/1938 n'est pas tout à fait correcte. (...) La brigade légère disposait de 2 régiments légers avec 3 escadrons de cavalerie et 1 bataillon de cyclistes. Les compagnies de chars *Praga* étaient attribuées aux divisions et il n'existait aucun bataillon motorisé.

Walter Lüem, Herrliberg,
26 octobre 1999

A propos de l'affaire Bellasi

(RMS, octobre 1999)

(...) Je tiens (...) à vous féliciter et remercier des propos écrits dans votre éditorial (...), de même que ceux de M. Ras-

tignac dans l'article «Charlotte et Dino...». il est important que «justice» soit rendue aux responsables du service de renseignements de notre armée; mais il est malheureux que la presse populiste ne cherche visiblement pas à retracer la vérité; je sais qu'elle a le droit le plus légitime de la commenter. Il est aussi vrai qu'elle fait partie d'entreprises commerciales dont le seul but est le gain de ses actionnaires (...). Cette «affaire» n'est pas la première et démontre visiblement que le quatrième pouvoir est plus fort que celui de l'armée de l'ombre.

Gilles Bourquin,
Conches, 27 octobre 1999

Affaire Bellasi: la réaction d'un conseiller national

[Dans votre éditorial d'octobre], vous me prêtez des pro-

pos déformés. En effet, je n'ai jamais prôné la suppression des services de renseignements mais tout simplement leur dé-militarisation. Je considère en effet que l'état d'esprit qui préside actuellement à la collecte de renseignements sous l'égide du DDPS ne correspond pas à ce dont nous avons réellement besoin. (...) je prône une refonte des objectifs du service de renseignements et son placement sous l'égide d'une autorité dépendant directement du Conseil fédéral.

Pierre Chiffelle,
8 novembre 1999

S'il y a eu confusion sur la personne, nous le déplorons. En revanche, nous sommes heureux de constater qu'à part ce point, le conseiller national Chiffelle semble d'accord avec le reste de notre éditorial... (rédacteur en chef).